

1

Déposer en dossier, à prendre en considération.

Walter Krum

Waltenheim, le 16 octobre 2019

Monsieur le président,

1. Je ne comprends pas que notre exploitation est classée en AC1 et AC

Alors que nous avons de l'élevage sur les N° parcelles 186,260,261.

Je demande comment les zones on était classe ? car notre voisin l'exploitant qui est en rive de village qui lui est classé en AC, alors que nous avons tous les deux de l'élevage bovins.

Je me pose la question est ce que c'est pars que Mr krebs jeannot qui habite dans la rue ou en tant que maire que nous avons pas les même zone que notre voisin exploitant

Je n'arrive pas comprendre en temp que jeune agriculteur de brides tellement mon exploitation .

2. Pour un bon développement de mon exploitation l'extension de la zone est nécessaire mon activités élevages, et maraîchères pour mes projet avenir

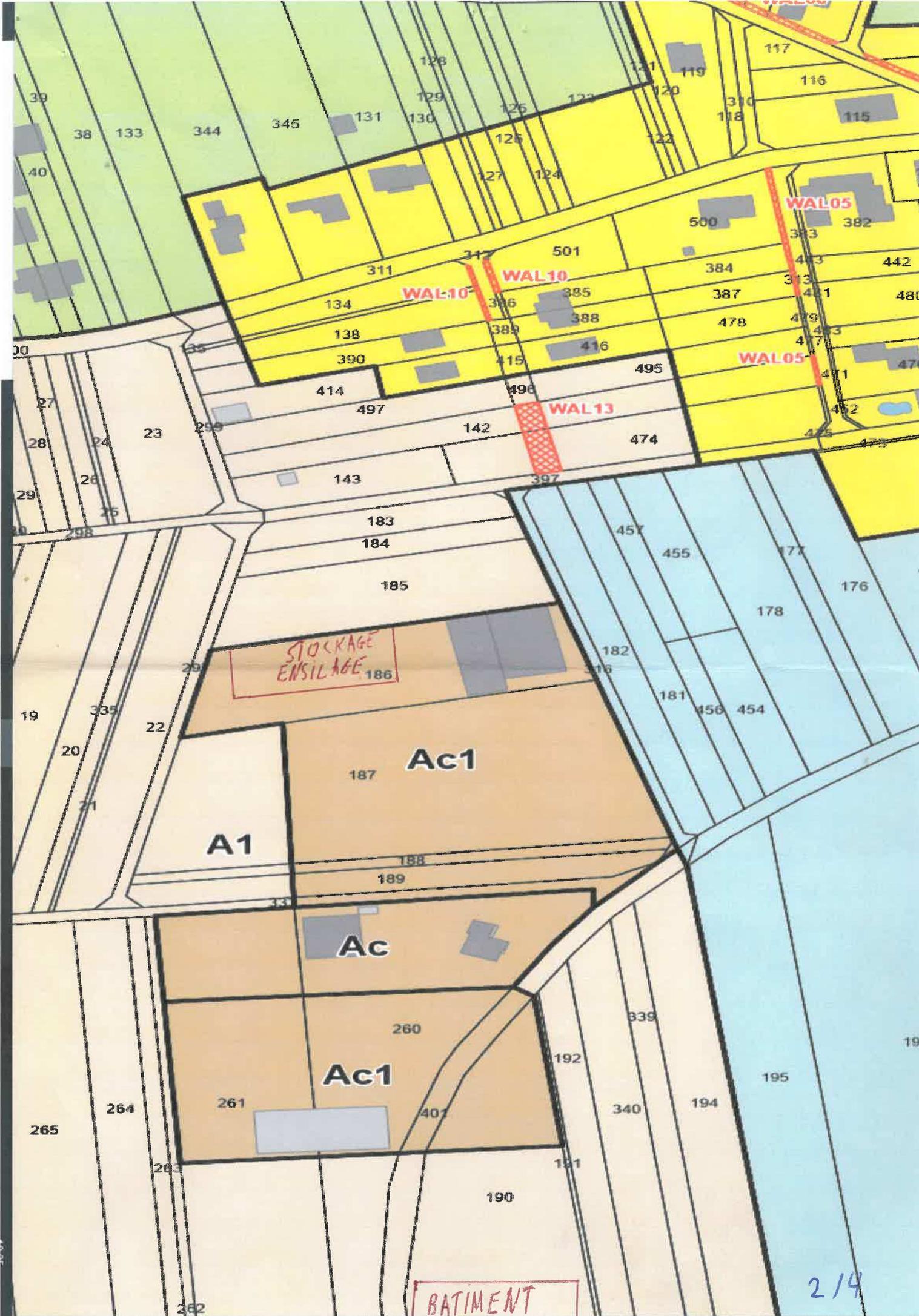
Ci -joint plan

3. Je vous attire l' attention ,que j'ai construit un bâtiment

qui ne figure pas sur le plan, est qui hors sonnage sect29 n°190

Im Bohland.

Veillez trouvez pièces jointes



WAL-10

WAL-10

WAL-05

WAL-13

WAL-05

STOCKAGE
ENSILAGE

Ac1

A1

Ac

Ac1

BATIMENT

214

39
38 133
40

344 345
131 130

128 129 125 123
127 124

119 120 118 116 115

500 310 382

311 501 384 443 442

134 385 387 313 441 480

138 389 388 478 479 477 476

390 415 416 495 474

414 497 142 474

143 397 457 455 177 176

183 184 185 182 178 176

186 181 456 454

187 188 189 182 178 176

19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50

260 192 339 195 194

261 401 340 194 195

265 264 263 190 191

262

314



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

déposée le : **29/05/2017**

par :

demeurant :

67670 WALTENHEIM-SUR-ZORN

terrain sis : **IM BOHLAND**

pour : **construction d'un bâtiment agricole pour le stockage du matériel et pour le conditionnement des légumes**

dossier n° : **PC 067 516 17 R0002**

Surface de plancher : **648 m²**

Réf. Cadastres : **29 190**

Le Maire,

VU la demande de Permis de construire susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU la Carte Communale approuvée le 17/05/2004,
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal prescrit du 15/12/2015,
VU les pièces complémentaires fournies le 31/07/2017,
VU le projet modifié en cours d'instruction en date du 16/10/2017,
VU l'avis favorable d'Electricité de Strasbourg - proximité ouvrage en date du 27/06/2017,
VU l'avis favorable d'Electricité de Strasbourg - extension réseau en date du 04/07/2017,
VU l'avis favorable du SDEA en date du 05/07/2017,
VU l'avis favorable du SICTEU en date du 13/07/2017,
VU l'avis favorable assorti de réserves de l'ARS en date du 31/08/2017,
VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture en date du 05/09/2017,
VU l'avis favorable de la DDT - nécessité agricole en date du 03/10/2017,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions contenues dans l'avis de l'ARS, dont copie ci-annexée, devront être respectées.

INFORMATION

Fiscalité :

Le bénéficiaire de la présente autorisation est redevable de la taxe d'aménagement qui sera établie et liquidée par les services de l'Etat chargés de l'urbanisme dans le département (la Direction Départementale des Territoires) dans les conditions prévues aux articles L.331-19 et L.331-20 du code de l'urbanisme.

Pour des raisons de salubrité publique, aucun changement d'affectation (élevage...) ne sera autorisé.

WALTENHEIM-SUR-ZORN, le **19 OCTOBRE 2017**

Le Maire



Jeannot KREBS